Face à nos interrogations de ce week end sur la réalisation de l’élément 4 : Raie Manta Hybride des Juniors, il est bien précisé qu’en effet lorsque la nageuse effectue le ballet leg avec la **jambe Droite** elle doit effectuer sa **rotation à droite** et inversement ballet leg Gauche, rotation à Gauche.

Cette précision a été apporté dans une seconde version des règlements de la FINA mi-septembre.

Cf. règlement FINA (en pièce jointe) p.96.

Nous sommes nombreuses à être passées à travers !

**Pour les championnats de France d’hiver, il faut corriger cette faute car elle sera pénalisée par les juges.**

D’autre part, un complément d’information va être envoyé prochainement aux clubs pour préciser aux nageuses le démarrage des éléments techniques et qui sera appliqué aux championnats de France.

Ainsi, pour ce même élément 4 qui débute par un ballet leg, les nageuses devront effectuer le déplacement sur la montée ballet leg comme précisé dans le texte. Elles devront donc se positionner en amont du jury pour effectuer ce déplacement.

En ce qui concerne l’élément 3, le cyclone, 2 possibilités au choix s’offrent à la nageuse :

- une brasse est tolérée pour partir dans l’élément (comme cela serait fait dans un ballet), ou

- la nageuse pourra partir sur place (comme pour une figure imposée),

les juges ne prendront en compte le jugement de l’élément qu’à partir de la position dorsale.

Je vous joins la version officielle des règlements FINA pour vérification des descriptifs des éléments.

Bon travail à toutes et à tous

Delphine Marechal